

RISQUES ET MESURES DE PREVENTION

	FACTEURS DE RISQUE	SITUATIONS POTENTIELLEMENT A RISQUES	MESURES PREVENTIVES ENVISAGEES
ABIANCES PHYSIQUES	SONORE	Musique d'ambiance Conversation Environnement de proximité (centre commercial etc.)	Adapter le volume sonore Effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs et postes) Réaliser des mesures de bruit
	ECLAIRAGE	Eclairage artificiel Eclairage éblouissant	Concevoir un éclairage adapté Assurer la maintenance de l'éclairage Installer des stores à lamelles (fenêtres ou baies vitrées) Remplacer les ampoules usagées et préférer les luminaires avec grille de défilement Veiller à la qualité de l'éclairage (de l'ordre de 750 lux)
	THERMIQUE	Inconfort thermique en raison de courant d'air en période hivernale Chaleur estivale	Privilégier les portes automatiques SAS à double porte Adapter l'aération Boisson à disposition Tenue de travail adaptée Installer un extracteur d'air ou une climatisation
	RAYONNEMENTS	Poste d'encaissement : utilisation de la douchette, scanner etc.	Respecter les consignes d'utilisation
RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	AGENTS CHIMIQUES DGRX	Manipulation de produits chimiques : nettoyage des locaux Pénétration des produits par voie cutanée/muqueuse (manipulation et projections dans les yeux) Inhalation par voie respiratoire Ingestions accidentelles Irritation possible aux produits de traitement des vêtements (teinture, apprêt etc.)	Prendre connaissance de l'étiquetage et se procurer les fiches de données de sécurité S'informer auprès du Service de Santé au Travail Porter des gants adaptés (pointure et matière) / privilégier les manches plastifiées Utiliser une blouse ou un tablier lors de la manipulation des produits Veiller à l'hygiène des mains Ne pas stocker des produits incompatibles entre eux ni dans un local chaud Etiqueter les produits reconditionnés Interdire de fumer et de manger dans le magasin Eviter le contact mains et visage Mettre à disposition une trousse d'urgence Prévoir une armoire avec bac de rétention pour stocker les produits chimiques
	POUSSIERES, FUMMEES, AEROSOLS	Nettoyage des surfaces de travail Emanation de poussières de fibres ou d'emballage	Porter des gants adaptés (pointure et matière) Mettre à la disposition des employés des protections respiratoires adaptées
	RISQUES INFECTIEUX ET PARASITAIRES	Risque potentiel d'infection ORL par les clients Utilisation de gants en latex (nettoyage) Prolifération bactérienne sur les détrit (attirance d'insectes et rongeurs possible)	Veiller à l'hygiène des mains Mettre à la disposition des salariés un lavabo et du savon Gel Hydro-alcoolique à disposition Effectuer la visite médicale périodique (vaccination à jour) Donner les consignes à respecter en cas de contact à risque Sensibiliser les salariées au risque infectieux

	FACTEURS DE RISQUE	SITUATIONS POTENTIELLEMENT A RISQUES	MESURES PREVENTIVES ENVISAGEES
CONTRAINTES PHYSIQUES	POSTURES	Dépalettisation, mise en rayon, inventaire, étiquetage, décoration magasin, mise en vitrine : postures contraignantes pour la colonne vertébrale ou pour les articulations des membres supérieurs (travail debout prolongé piétinement, position à genoux, posture accroupie, torsion, rotation, élévation des membres supérieurs etc.)	Proposer une formation PRAPE (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique et Ergonomique) Adapter les hauteurs de plan de travail Utiliser des tabourets type kikstep Limiter la hauteur de stockage sur les étagères Fournir des escabeaux conformes Porter des chaussures confortables adaptées à la station debout prolongée Alterner les tâches Réduction de la profondeur des étals Utiliser des étals à glissière
	GESTES REPETITIFS	Dépalettisation et mise en rayon Casser les cartons Fixation des antivols Étiquetage des marchandises Etablissement de l'inventaire	Alterner les tâches Adapter les rythmes et cadences de travail à la physiologie
	MANUTENTION	Manipulation de charges lourdes ou encombrantes (réception marchandise, picking etc.)	Utiliser des aides à la manutention (diable, chariot, portant, desserte, transpalette etc.) Former le personnel aux gestes et postures de travail Réduire le poids unitaire ou le volume Respecter les limitations de charge unitaire en fonction de l'âge et du sexe Améliorer la préhension des charges (conditionnement intégrant des poignées, des anses etc.)
	TRAVAIL SUR ECRAN	Utilisation de l'écran lors de l'encaissement	Alterner les tâches
SECURITE GENERALE ET AUTRES RISQUES	MACHINES ET OUTILS DANGEREUX	Risque de coupure : utilisation de cutter Manipulation des cintres Manipulation des aiguilles / épingles : marquage des ourlets, retouches etc.	Former le personnel SST Mise à disposition d'une trousse de secours facilement identifiable et accessible. Cutter de sécurité à lame rétractable ou à col de cygne
	CHUTE DE PLAIN-PIED OU CHUTE DE HAUTEUR	Sol encombré (réserve) Exigüité des locaux et des lieux Sol glissant Sol sur plusieurs niveaux Utilisation d'escabeaux et/ou de marche pied (mise en rayon, mise en vitrine, décoration magasin, nettoyage, manutention en réserve etc.) Sol défectueux	Ranger les espaces de travail Optimiser le rangement Installer et entretenir des sols antidérapants Porter des chaussures avec semelles antidérapantes Privilégier l'utilisation de tabouret type kiksteps Utiliser des escabeaux avec rampe et plate-forme Utiliser des matériels conformes à la réglementation Vérifier régulièrement l'état des moyens d'accès en hauteur (escabeaux ou autres) Nettoyer régulièrement les sols Installer des mains courantes Réfection des sols

	FACTEURS DE RISQUE	SITUATIONS POTENTIELLEMENT A RISQUES	MESURES PREVENTIVES ENVISAGEES
	EFFONDREMENT CHUTE D'OBJET	Chute d'articles stockés en hauteur Effondrement de palettes mal conditionnées	Veiller à la stabilité des étagères Procéder au rangement régulier des locaux de travail Mettre à la disposition du personnel des chaussures de sécurité Organiser les rangements en plaçant les charges lourdes à hauteur d'homme ou en stockant au plus près ce qui est le plus souvent utilisé
	RISQUE ROUTIER		
	RISQUE LIES A LA CO-ACTIVITE	Livraison marchandises : chargement et déchargement Travaux d'entretien et/ou réfections diverses	Elaboration d'un protocole de sécurité (chargement et déchargement) Inspection commune des lieux d'intervention avec l'entreprise extérieure Elaboration d'un plan de prévention (nombre d'heures est au moins de 400 h sur 12 mois ou travaux figurants sur la liste des travaux dangereux (fixé par l'arrêté du 19 mars 1993))
	TRAVAIL ISOLE	Isolement en boutique	Mise à disposition de moyens de communication (téléphone etc.) Communication des horaires de travail à l'avance Présence minimale de deux personnes conseillée
	RISQUES INCENDIE ET EXPLOSION	Présence de produits inflammables (produits ménager)	Prévoir la présence d'extincteurs dans les locaux (signalés, en nombre suffisant, contrôlés et accessibles) Former le personnel à l'utilisation des extincteurs Interdire de fumer dans les locaux
	RISQUES ELECTRIQUES	Installation électrique vétuste, branchements « sauvages »	Utiliser un matériel en état et entretien régulier (Utiliser du matériel conforme et procéder à son entretien régulier) Faire contrôler annuellement les installations électriques par un organisme agréé Signaliser toutes prises électriques détériorées Remplacement des ampoules et/ou tubes fluorescents par une personne habilitée

RISQUES POUR LA SANTE

Tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernées dans cette profession (régime général) :

TABLEAU 57	Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
AGENTS EN CAUSE	Travaux qui induisent des gestes et postures contraignantes

CONSEILS PREVENTION

ETABLISSEMENT DU PROTOCOLE DE SECURITE

Il existe 2 modèles de protocole de sécurité à compléter en fonction des cas :

- o **Le modèle concis** à utiliser lorsque, le prestataire n'est pas connu à l'avance et que l'échange d'informations a lieu sur le site d'accueil, juste avant l'opération.
- o **Le protocole de chargement/déchargement** à utiliser chaque fois qu'un échange préalable à l'opération est possible entre les entreprises (si opérations répétitives, un seul protocole peut être établi)

L'entreprise d'accueil fournit les indications concernant :

- o Les consignes de sécurité ;
- o Les lieux de livraison ou de prise en charge ;
- o Les modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement ou de déchargement, accompagnés d'un plan et de consignes de circulation ;
- o Les matériels et engins de manutention utilisés ;
- o Les moyens de secours en cas d'accident ;
- o L'identité du responsable qu'elle a désigné.

L'entreprise de transport doit communiquer :

- o Les caractéristiques, aménagements et équipements du véhicule ;
- o La nature et le conditionnement de la marchandise ;
- o Les précautions ou sujétions particulières liées aux produits transportés.

ATTENTION : Pour les envois de 3 tonnes et plus, le déchargement doit être effectué par l'entreprise d'accueil, sauf convention contraire. Si le conducteur doit participer aux opérations de chargement et déchargement, s'assurer que le contrat commercial le prévoit.

